

**Département**  
Loire-Atlantique  
**Arrondissement**  
Saint-Nazaire  
**Canton**  
Saint-Nazaire 2

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du Mercredi 25 septembre 2024

**DEL\_20240925\_04**

Nombre de Conseillers **29**  
En exercice **22**  
De présents **22**  
De votants **26**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq septembre,  
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur AUFORT, Maire

Objet :  
  
**Associations**  
  
**Attribution subventions exceptionnelles**

**Etaient présents :**

Claude AUFORT - Dominique MAHE-VINCE - Jean-Louis LELIEVRE  
Laurence FREMINET - Gilles BRIAND - Emilie CORDIER  
Hervé MORICE - Sébastien WAIRY - Myriam LEROUX  
Stéphanie BURNEL (absente de 19h00 à 19h15) - Eric MEIGNEN  
Denis ROULAND - Jean-Pierre LE CROM - Laurence DUPONT  
Yannick BEAUVAIS (arrivé à 19h54) - Cécile OLIVIER  
Marjorie GARCIA - Jessica NICOLAS - Thierno DIALLO  
Brieg PICAULT - David PELON - Didier NOUZILLEAU - Alain DESMARS (départ à 19h47)

**Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :**

- 
- Benoît PICHARD à Myriam LEROUX
- Magali MACE à Cécile OLIVIER
- Françoise HAFFRAY à David PELON
- Cécile NICOLAS à Didier NOUZILLEAU
- Alain DESMARS à Gilles BRIAND (à partir de 19h47)

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le

**26 septembre 2024**

Et que la convocation avait été faite le

**18 septembre 2024**

**Absents :** Michel CONANEC -Aurélie LE GUNEHEC

Marjorie GARCIA a été nommé(e) pour remplir les fonctions de secrétaire.

Les associations ont la possibilité de présenter des demandes de subventions exceptionnelles.  
Les demandes exceptionnelles sont accordées dans la limite d'une enveloppe annuelle de 30 000 € et sont examinées au cas par cas sur des situations absolument imprévisibles, des projets exceptionnels concrets et parfois des opportunités à saisir.  
La commission d'attribution s'est réunie en juillet puis en septembre et s'est prononcé pour accorder les subventions exceptionnelles pour un montant total de 5 415 € selon la répartition suivante :

Publié le  
Reçu en préfecture le 01/10/2024  
Envoyé en préfecture le 01/10/2024  
SLO


Association	Action	Demandé	Accordé
Mini-Flotte	Régate des voiliers télécommandés - Acquisition d'un logiciel de classement	700 €	200 €
Trignac échecs	Championnat Académique - Transport des élèves et formation renforcée	415 €	415 €
Atto Nouvelle Vie (Le page)	Jeux européens des transplantés et dialysés à Lisbonne	700 €	700 €
Phoenix Danse	Gala de danse 2024 - Appel à des prestations professionnelles pour les costumes, captage d'images, sonorisation	3 000 €	1 000 €
Association des mariniers de Brière et du Brivet	Restauration d'un bateau	300 €	300 €
MNLE Pays de la Loire naturellement	Contribution à la création de l'exposition « Histoire et Modernité du cabotage (à voile zéro carbone) » - Création d'un panneau à partir de l'expo « De Cardiff à Trignac »)	700 €	700 €
Association Trignacaise pour la lecture et la culture	110 ans de la Ville incluant la journée du patrimoine - Restauration, réception, conférence, communication, frais intervenants	2 300 €	2100 €
<b>MONTANT TOTAL ACCORDÉ</b>			<b>5 415 €</b>

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU la délégation du Conseil Municipal au Maire en date du 10 juillet 2020,  
VU l'avis de la commission Culture en date du 04 septembre 2024,  
VU l'avis de la commission Finances en date du 16 septembre 2024,

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
APRES EN AVOIR DELIBERE  
DECIDE**

- **Article 1 :** D'attribuer des subventions exceptionnelles aux associations suivantes :
  - o MINI FLOTTE, pour un montant de 200 €
  - o TRIGNAC ECHECS pour un montant de 415 €
  - o ATTO NOUVELLE VIE pour un montant de 700 €
  - o PHOENIX DANSE pour un montant de 1 000 €
  - o LES MARINIERS DE BRIERE ET DU BRIVET pour un montant de 300 €
  - o MNLE PAYS DE LA LOIRE NATURELLEMENT pour un montant de 700 €
  - o ASSOCIATION TRIGNACAISE POUR LA LECTURE ET LA CULTURE un montant de 2 100 €
- **Article 2 :** De dire que les crédits sont inscrits au budget principal de la Ville de Trignac, exercice 2024, au chapitre 65.
- **Article 3 :** D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette délibération.

Voix pour	26
Voix contre	0
Abstentions	0


  
Pour extrait conforme  
Le Maire  
Claude AUFORT

Transmis à la Sous-Préfect le :  
Envoyé en préfecture le 01/10/2024  
Reçu par M. le Sous-Préfet le :  
Retour en Mairie le :  
Publié le :  
Publié ou affiché le :  
ID : 044-214402109-20240925-DEL\_20240925\_04-DE